

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE D'ÉCULLY**

**N°2025-028**

**SÉANCE DU 9 AVRIL 2025**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLU :** Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-José GARCIA ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Nicolas DE GARILHE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Claude LARDY ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND.

**Membre absent : 0**

**Nombre de présents : 28**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Nombre de votants : 33**

**OBJET** **CANDIDATURE DE LA VILLE D'ÉCULLY AU DISPOSITIF TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN)**

Consciente des enjeux environnementaux et de la nécessité d'agir face à l'érosion de la biodiversité, la Ville d'Écully mène une politique volontariste en faveur de la préservation et de la restauration de son patrimoine naturel. Cet engagement se traduit par des actions concrètes en matière de gestion écologique des espaces verts, de sensibilisation citoyenne et d'intégration des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20250409-DELIB\_2025-028-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

De décembre 2021 à décembre 2023, la Ville a mis en place un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) avec le soutien de l'Office Français de la Biodiversité, révélant la richesse écologique du territoire et la nécessité de la préserver durablement.

Dans cette continuité, la Ville propose d'intégrer le programme Territoires Engagés pour la Nature (TEN), porté par le ministère de la Transition Écologique en collaboration avec plusieurs collectifs régionaux, dont la Région Auvergne - Rhône-Alpes, l'Office Français de la Biodiversité, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne - Rhône-Alpes, ainsi que les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Ce programme a pour objectif de faire émerger, reconnaître et accompagner le plan d'action communal en faveur de la biodiversité. Il incite les collectivités à approfondir leurs connaissances, passer à l'action et se mobiliser, notamment après un ABC. Le programme TEN constitue ainsi une continuité logique et offre l'opportunité de traduire concrètement son contenu en actions adaptées à notre territoire.

Il apporte à la collectivité :

- Un accompagnement technique pour la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité ;
- Un renforcement des compétences et des connaissances via un accès à des données régionales, nationales, à des formations et autres ;
- La facilitation à l'accès à des financements existants ;
- Une visibilité à différentes échelles ;
- Un accès au « club des engagés », pour échanger, partager des expériences et créer de nouvelles synergies.

Le programme TEN permet de formaliser le plan d'actions de la Ville pour les 3 prochaines années, à partir des fiches actions élaborées lors de la candidature. Ces fiches prévoient un suivi de leur mise en œuvre et de leurs impacts et doivent avoir des objectifs mesurables, révisables et inscrits dans une perspective d'amélioration continue pour mener à des résultats positifs directs ou indirects.

La candidature comprend :

- Une présentation de la Ville et de son engagement pour la protection de la biodiversité ;
- Un questionnaire renseignant les démarches, réalisées et en projet, suivant 4 axes (aménagement du territoire, biodiversité locale et trames écologiques, biodiversité et citoyenneté et connaissance de la biodiversité) ;
- Quatre fiches actions (une par axe présenté dans le questionnaire) constituant le plan d'actions pluriannuel de la Ville.

La Ville d'Écully propose les fiches actions suivantes :

- Le plan de gestion des étangs (Connaissance de la biodiversité) :
  - Améliorer la qualité paysagère des étangs, en tant qu'habitat de la faune sauvage ;
  - Améliorer la qualité de l'eau des étangs ;
  - Améliorer le nombre d'espèces inféodées au milieu aquatique ;
  - Améliorer le réseau de trames bleues du territoire.
- La conservation et le renforcement des trames vertes et noires (Biodiversité locale et trames écologiques) :
  - Favoriser le déplacement de la faune sauvage en limitant les obstacles infranchissables ;
  - Favoriser le déplacement de la faune nocturne en restreignant l'éclairage urbain ;
  - Installer des aménagements permettant d'assurer une continuité des corridors écologiques ;
  - Inciter à la participation citoyenne ;
  - Apporter des connaissances aux citoyens.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20250409-DELIB\_2025-028-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2025

- La sensibilisation et la nécessité de fédérer (Biodiversité et citoyenneté) :
  - Sensibiliser le plus grand nombre de publics différents ;
  - Inciter à agir pour la biodiversité chez soi et sur son lieu de travail ;
  - Organiser des animations nature ;
  - Maintenir la dynamique du comité citoyen ;
  - Travailler avec les communes limitrophes pour sensibiliser la population et étendre les trames écologiques pour relier des réservoirs de biodiversité entre eux.
- La lutte contre le changement climatique en ville (Aménagement du territoire) :
  - Déminéraliser et végétaliser pour une meilleure gestion de l'eau de pluie et la lutte contre les îlots de chaleur ;
  - Réduire l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage ;
  - Travailler avec des essences et des entreprises locales ;
  - Améliorer la gestion des espaces verts et de parcs, en gestion raisonnée.

— — — —

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation réunie le 25 mars 2025, entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 33 voix pour,

- Approuver le principe d'adhésion au programme TEN ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la candidature de la Commune auprès du collectif portant le programme composé de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, l'Office Français de la Biodiversité, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne - Rhône-Alpes ainsi que des Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne, et à signer tous les documents afférents à cette candidature.

Ainsi délibéré,  
A Écully, le 9 avril 2025

Le Secrétaire,



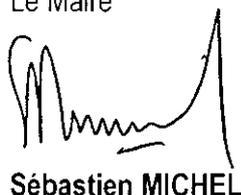
**Jean-Pierre MANIGLIER**

Le Maire,



**Sébastien MICHEL**

Certifié exécutoire le  
Le Maire



**Sébastien MICHEL**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20250409-DELIB\_2025-028-DE  
Date de réception préfecture : 22/04/2025